



VILLE DE  
HOUILLES

# VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2025

**DCM 25/032 – PETITE ENFANCE – Autorisation préalable à l'installation  
d'une micro-crèche au 8 Ter rue Voltaire**

—  
**République française**

**Département  
des Yvelines**

**Canton de Houilles**

—  
Le Conseil municipal  
se compose  
de **39 membres**

Le nombre  
des Conseillers  
municipaux en  
exercice est de **39**

Le 13 février 2025 à 19h04, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles.

*(Convocation et affichage effectués le 7 février 2025).*

### PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M<sup>me</sup> SIMONIN Elsa, M<sup>me</sup> LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M<sup>me</sup> MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M. HAUDRECHY Christophe, M<sup>me</sup> COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M<sup>me</sup> PRIM Céline, M<sup>me</sup> CHATELLET Brigitte, M<sup>me</sup> HERREBRECHT Christine, M. DE CAMARET Gilles, M<sup>me</sup> LECLERC Céline, M<sup>me</sup> LE LANN CONSTANS Isabelle, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M<sup>me</sup> GOUAR Saara, M<sup>me</sup> RIBAUTE-PICARD Delphine, M. CADIOU Laurent, M. FONTANA Alexandre, M. HÉRAUD Christophe, M<sup>me</sup> COLLET Jennifer, M. GOUT Christophe, M<sup>me</sup> PRIVAT Christine, M. LECLERC Grégory, M. CADIOU Patrick, M<sup>me</sup> DUPLA Marie-Chantal, M<sup>me</sup> BELALA Monika.

### REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M<sup>me</sup> DUFOUR Florence par M<sup>me</sup> SIMONIN Elsa
- M. BERTRAND Romain par Mr GOUT Christophe
- M<sup>me</sup> MICHEL Fleur par Mr CADIOU Patrick
- M. BOIVIN Claude par M<sup>me</sup> BELALA Monika

### SORTIES EN COURS DE SÉANCE :

- M<sup>me</sup> COLLET Marina, sortie à 19h15 et revenue à 19h20 (a pris part à tous les votes, sauf la DCM n°25/022)
- M. FONTANA Alexandre, sorti à 20h14 et revenu à 20h31, puis de 22h15 à 22h22 (a pris part à tous les votes, sauf les DCM n°25/023, n°25/024 et n°25/025)
- M<sup>me</sup> SIMONIN Elsa, sortie à 21h28 et revenue à 21h49 (a pris part à tous les votes, sauf les DCM n°25/035 et n°25/036).

### ABSENCES :

- M<sup>me</sup> BROUTIN Gaëlle
- M<sup>me</sup> OROSCO Claire
- M<sup>me</sup> BARDARY Karine
- M. SIMONIN Sébastien

### SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

- M<sup>me</sup> GOUAR Saara a été désignée pour remplir ces fonctions.

Accusé de réception en préfecture  
078-2178031 13-20250220-DCM25-032-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2025  
Date de réception préfecture : 20/02/2025



# VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2025

VILLE DE  
HOUILLES

DCM 25/032

DIRECTION SOLIDARITÉS ET PETITE ENFANCE

**Objet : Avis favorable préalable à l'ouverture d'un établissement d'accueil de jeunes enfants -  
Micro-crèche au 8ter rue Voltaire à Houilles**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code de l'action sociale et des familles, et notamment son article L. 214-1-3,

**Vu** le Code de la santé publique, notamment ses articles R. 2324-17, R. 2324-27, R. 2324-36-1, R. 2324-39 et R. 2324-42,

**Vu** la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, et notamment son article 18,

**Vu** le décret n°6010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans,

**Vu** le décret n°2014-422 du 24 avril 2014 relatif à la Prestation d'accueil du jeune enfant,

**Vu** l'arrêté du 31 août 2021 créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage,

**Vu** l'arrêté du 23 septembre 2021 portant création d'une charte nationale pour l'accueil du jeune enfant,

**Vu** la demande d'ouverture d'une micro-crèche de la société MANAKIDS,

**Considérant** les besoins de la Commune en matière de crèches et de services à la petite enfance,

**Considérant** qu'une micro-crèche peut accueillir jusqu'à 12 enfants simultanément lorsque les conditions sont respectées,

**Considérant** qu'un référent « *Santé et Accueil inclusif* » intervient régulièrement au sein de la structure et au minimum 10 heures par an, dont 2 heures par trimestre,

**Considérant** qu'une visite par le Département donnera un arrêté d'ouverture selon les conditions réglementaires d'ouverture d'un établissement d'accueil du jeune enfant,

**Considérant** que la Commune, en qualité d'autorité organisatrice d'accueil du jeune enfant, est tenue d'autoriser au préalable toute ouverture de structures d'accueil de jeunes enfants de droit privé,

Accusé de réception en préfecture  
078-2178031 13-20250220-DCM25-032-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2025  
Date de réception préfecture : 20/02/2025

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS (31 VOIX POUR DONT 24 DU GROUPE HOUILLES LA VILLE QUE J'AI ME ET 7 VOIX DU GROUPE ID COMMUNE ET 4 VOIX CONTRE DONT 3 DU GROUPE ALTERNATIVE CITOYENNE ÉCOLOGIQUE & SOLIDAIRE ET 1 DE M. HERAUD),

**Article 1<sup>er</sup> :** ÉMET UN AVIS FAVORABLE à la création de la micro-crèche MANAKIDS, située au 8ter rue Voltaire à Houilles.

**Article 2 :** PRÉCISE que la présente autorisation d'ouverture peut être retirée en cas de méconnaissance par la micro-crèche de la réglementation en vigueur.

**Article 3 :** CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Ville de Houilles**

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le :

20 FEV. 2025

Publication effectuée le :

20 FEV. 2025

Exécutoire ce jour :

20 FEV. 2025

**Le Maire,  
Conseiller départemental des Yvelines,**



**Julien CHAMBON**

Accusé de réception en préfecture  
078-2178031 13-20250220-DCM25-032-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2025  
Date de réception préfecture : 20/02/2025